

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-BI-2015-016
Direction des infrastructures
Service Biens Immobiliers
Objet : Dossier déplacement des employés administratifs et besoins accessoires au mouvement et demande de crédits additionnels
Date : 2015/06/10

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

En décembre dernier, dans le but d'optimiser les services offerts aux citoyens et d'améliorer l'efficacité de l'organisation, le conseil de la Ville confirmait l'achat d'un bâtiment administratif. Suivant cet achat qui avait pour but d'éliminer les principaux baux locatifs, s'en sont suivi de nombreux déplacements. Outre les déplacements occasionnés par l'achat de ce bâtiment, d'autres déplacements ont été ou seront à faire dans le même but d'efficacité. Nous pouvons citer le déplacement d'un service de la Direction de la vie communautaire, localisé dans l'ancien Hôtel de Ville de St-Rédempteur vers l'ancien Hôtel de Ville de St-Jean-Chrysostome (Direction de la DVC). Le déplacement de la division de la géomatique vers l'ancien Hôtel de Ville de Lévis, à même la Direction des technologies de l'information, qui en est responsable. Ces déplacements sont tous en accord avec la vision de regroupement par direction et/ou service commun.

Dans le même cadre d'idée, d'autres déplacements sont aussi à faire comme le déplacement des archives A-C Davie vers l'ancienne caserne de St-Jean-Chrysostome et le déplacement obligatoire des archives de la Ville (fin du bail) vers l'ancienne caserne de Charny. Ces derniers ont aussi pour but d'associer ces dossiers au service qui a un besoin régulier de consultation, d'où la proximité sera un atout d'optimisation de temps et de transport. Des achats d'étagères seront nécessaires pour effectuer ce transfert.

Tous ces déplacements, incluant ceux reliés au 996 de la Concorde, requièrent des sommes afin d'adapter les locaux, d'acheter des équipements ou tout simplement pour les déplacements. Or, lors de l'acquisition du bâtiment administratif, des baux étaient toujours en cours et l'échéance vient en cours d'année.

Dans le but de ne pas demander de sommes non prévues, nous vous proposons d'utiliser les sommes reçues de ces baux pour défrayer les coûts associés à ces différents transferts. Pour ce faire, un crédit additionnel est nécessaire.

1135, boulevard Guillaume-Couture.

Suivant la transaction immobilière de ce bâtiment et la fin de notre bail, la Commission scolaire a manifesté son désir de se porter acquéreur du système d'étagères mobiles qui nous servait pour l'entreposage de nos archives Ville. Comme ces systèmes sont difficilement déplaçables, des négociations ont eu lieu avec la Commission scolaire. En conclusion de cette négociation, il est proposé au comité exécutif de vendre ce système à la Commission scolaire au coût de 60 000 \$. D'affecter ce crédit de vente à un poste de dépenses afin que l'on puisse acheter de nouvelles étagères fixes afin de relocaliser le centre d'archives dans un autre bâtiment.

Suivant cette vente et selon la loi sur les cités et villes, un avis public devra être publié par la Direction des affaires juridiques et du greffe afin d'aviser la population de l'aliénation de ces biens.

Il est recommandé : D'autoriser la vente des étagères mobiles situées au 1135, boulevard Guillaume-Couture au coût de 60 000 \$ à la Commission scolaire des Navigateurs et d'affecter ce revenu à un poste de dépenses pour les besoins du dossier.

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement d'allier en appel d'offres pour les besoins qui concerne ces déplacements, que ce soit pour des travaux ou des achats d'équipements, telles des étagères.

Afin d'être en mesure de défrayer les différents coûts reliés aux transferts et déplacements d'employés, nous recommandons d'utiliser les sommes reçues des baux et de la vente des étagères. Pour ce faire, une demande de crédits additionnels de revenus et de dépenses au montant de 157 757 \$ est nécessaire.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Afin d'éviter le transfert du poste de revenu pour les loyers, procéder à une demande de compensation par une autre source budgétaire pour combler les besoins. Cependant, comme le budget 2015 est adopté depuis décembre dernier, ces déplacements doivent se réaliser au détriment de coupures de besoins évoqués préalablement, ou par la voie de règlement d'emprunt, d'où des intérêts seront payables. Ces derniers n'étant pas recommandés.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Jusqu'en décembre 2015.

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts	Impacts	2015	2016	2017
Revenu de loyer		97 757 \$		
Vente d'étagères mobiles		60 000 \$		
Frais de transfert et déplacement		<u>157 757 \$</u>		
Impact net		0 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire :
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-2014- Poste budgétaire :
 - Règlement « Omnibus »__ RV-2014-, résolution CE-2015
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Crédits budgétaires additionnels provenant des baux au montant de 97 757 \$ au poste 01-234-90-042 Revenus baux et de la vente des étagères au montant de 60 000 \$ au poste 01-234-30-343 Revenus divers – Infrastructures.

Commentaires

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____

Date : 2015/06/10

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Aussitôt que possible.



COMMISSION SCOLAIRE DES
NAVIGATEURS

Services des ressources matérielles

1860, 1^{re} Rue Lévis (Québec) G6W 5M6

Bureau : 418.839.0567 Télécopieur : 418.839.0678

Courriel : srm@csnavigateurs.qc.ca

Le 8 juin 2015

Monsieur Jean-Claude Belzile
DGA par intérim
Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

Objet : Acquisition d'un système de rangement mobile
1135, boul. Guillaume-Couture

Monsieur,

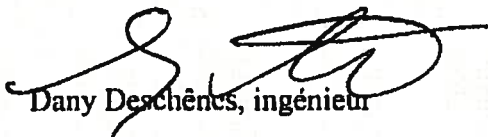
Pour faire suite aux discussions intervenues entre nos organisations respectives, la présente est pour confirmer notre intérêt à acquérir, au montant négocié et convenu de soixante mille dollars (60 000 \$), le système de rangement mobile, propriété de la Ville, installé dans l'immeuble sis au 1135, boulevard Guillaume-Couture.

Cet immeuble, propriété de la Commission scolaire des Navigateurs, est actuellement occupé par des services municipaux jusqu'au 30 septembre 2015, date de fin du bail liant nos organisations.

Ladite acquisition sera par ailleurs entérinée par le comité exécutif de la commission scolaire lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 16 juin 2015. Nous vous ferons suivre l'extrait de la résolution traitant de ce dossier dans les meilleurs délais.

Veuillez accepter, Monsieur Belzile, nos plus sincères salutations.

Le directeur des Services des ressources matérielles



Dany Deschênes, ingénieur

DD/RD/gs

c.c. Madame Esther Lemieux, directrice générale